

*Interpellation présentée par le député:*

*M. René Desbaillets*

*Date de dépôt: 12 mars 2012*

## **Interpellation urgente écrite**

**Sortie du nucléaire, arrêt de Mühleberg dès 2013: où sont les mesures ambitieuses et concrètes pour éviter la pénurie?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Le 25 mai 2011, quelques semaines après le drame de la centrale japonaise de Fukushima, le Conseil fédéral décidait d'abandonner entièrement l'énergie nucléaire au plus tard en 2034 - mise hors service de la plus jeune centrale à cette date, les autres avant. Il sera suivi par le Parlement.

Le 7 mars 2012, le Tribunal administratif fédéral rendait un arrêt concernant la centrale de Mühleberg et son réacteur fissuré: à défaut d'importants travaux, celle-ci devra être mise hors service en juin 2013 au plus tard. Un recours est possible, mais une issue positive pour les exploitants peu probable.

40 %: c'est la part du nucléaire dans la production d'électricité en Suisse. Le rôle de Mühleberg? Produire 5% de l'électricité consommée par les Suisses. Les décisions prises depuis 2011 appellent une interrogation aussi légitime qu'évidente: comment faire pour combler le vide, en particulier à très court terme, au vu des derniers rebondissements laissant présager un arrêt de la centrale de Mühleberg l'année prochaine déjà? En d'autres mots: comment trouver très vite 5% de plus d'énergie?

Sur le plan cantonal, le Conseil d'Etat et SIG disposent de compétences étendues pour faire avancer certains projets, améliorer la mise en œuvre de dispositifs acceptés par les Genevois et envisager de nouvelles mesures concrètes. Problème: le temps presse, et force est de constater que le rythme des réformes et des progrès est peu soutenu.

Ma question est donc la suivante:

*Suite à la récente décision de la justice fédérale, quelles mesures le Conseil d'Etat va-t-il prendre pour, d'une part, accélérer la mise en œuvre des projets cantonaux dans le domaine de la politique énergétique - dispositifs de la loi sur l'énergie, chauffage à distance et centrales à gaz, biomasse, etc. - et, d'autre part, identifier et développer de nouveaux potentiels de production d'électricité par la pose facilitée de cellules photovoltaïques?*

Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance pour la réponse qu'il apportera à la présente interpellation.